



25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Ressources - Secrétariat
des assemblées
Numéro : 2021-D-212

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

FORUM SPORT SANTÉ ENVIRONNEMENT 2021 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE D'ANGOULÊME-COGNAC (JCE)

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil au Président,
- VU, l'arrêté n°32 du 11 août 2020 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Dans le cadre du Forum sport santé environnement qui se tiendra les 4 et 5 septembre 2021, est approuvée la convention de partenariat entre la Jeune Chambre Economique d'Angoulême-Cognac (JCE) située 17 place Bouillaud 16000 ANGOULEME et GrandAngoulême.

Article 2 – La convention prévoit que la JCE s'engage à participer et promouvoir le challenge sportif "courir ensemble".

Article 3 – En contrepartie, GrandAngoulême s'engage à offrir à la JCE des espaces publicitaires lors de l'évènement.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le – 3 AOUT 2021

P/Le Président,
Le Vice-Président,

Gérard DEZIER

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le – 4 AOUT 2021
Publié ou notifié,
Le – 4 AOUT 2021